

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 17 mars 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Marc CHAUTEMPS.

PRESENTS : MM Chautemps Marc, Laye Didier, Bernier Marie-Jeanne, Dupin François, Bernier Jean-Louis, Michelin David, Prost Valérie, Choplain Valéry, Poinson Pascale, Renaud Hervé, De la Cruz John, Pisaneschi Florence, Poinot Evelyne.

ABSENTS : Aouidat Khalid, Lebreuil Pierre-Jean,

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes BERNIER Marie-Jeanne, POINSON Pascale

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

COMPTES ADMINISTRATIFS – COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal vote (12 voix pour) le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	278 600.42
Recettes	189 282.97
Reste à réaliser :	- 3 125.00

Fonctionnement

Dépenses	487 555,45
Recettes	1 197 695,92

Résultat de clôture de l'exercice 2015

Investissement :	- 89 317,45
Fonctionnement :	710 140,47
Résultat global excédent :	620 823,02

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal ;

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Vote le compte de gestion 2015 du receveur municipal à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2015 : EXCÉDENT	710 140,47
Affectation du résultat (1068)	92 442,45
Résultat de fonctionnement reporté (002)	617 698,02
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	- 89 317,45

ZONE ARTISANALE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Réalisées :	2 218.78
Recettes Réalisées :	-----

Fonctionnement

Dépenses Réalisées :	-----
Recettes Réalisées :	10 543.28

Résultat de clôture de l'exercice 2015

Investissement :	- 2 218.78
Fonctionnement :	10 543.28
Résultat global :	8 324.50

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 du receveur municipal à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10 543.28
- un déficit d'investissement de :	2 218.78

DÉCIDE : d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	-----
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	10 543.28
Résultat d'investissement reporté (001) :	2 218.78

C.C.A.S.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Réalisées :	0.00
Recettes Réalisées :	85.63

Fonctionnement

Dépenses Réalisées :	72.00
Recettes Réalisées :	135.82

Résultat de clôture de l'exercice 2015

Investissement :	85.63
Fonctionnement :	63.82
Résultat global :	149.45

Les excédents du CCAS sont versés au compte de la commune et repris dans les résultats communaux 2015.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 du receveur municipal à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016 :

COMMUNE

Investissement

Dépenses :	943 330.00	Recettes :	946 461.38
------------	-------------------	------------	-------------------

Fonctionnement

Dépenses : **1 041 852.93** Recettes : **1 087 767.02**

ZONE ARTISANALE**Investissement**

Dépenses : **2 218.78** Recettes : **2 218.78**

Fonctionnement

Dépenses : **105 543.28** Recettes : **105 543.28.**

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL**Investissement**

Dépenses : **162 600.00** Recettes : **162 600.00**

Fonctionnement

Dépenses : **362 600.00** Recettes : **362 600.00**

VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

De voter sans augmentation les taux des 3 taxes communales comme suit :

Taxe d'habitation	15.55 %
Taxe foncier bâti	13.64 %
Taxe foncier non bâti	40.51 %.

EXTENSION BTS POUR LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

De valider le devis de travaux d'électricité d'extension BTS pour l'alimentation d'un lotissement communal présenté par le SICECO, d'un montant hors taxes de 51 600 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 du lotissement.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire explique aux conseillers que des travaux de viabilisation dans le cadre du futur lotissement vont être réalisés et pour permettre leur paiement avant la vente des parcelles, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie. Le montant sera de 162 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PRIX DES TERRAINS DANS LE LOTISSEMENT

Dans le cadre du projet lotissement, le Conseil doit fixer le prix de vente des terrains au m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité du prix hors taxes du m² comme suit :

- < à 500 m² 95,84 € HT
- de 500 à 600 m² 66,66 € HT
- de 600 à 800 m² 87,50 € HT
- de 800 à 900 m² 79.17 € HT
- > à 900 m² 75.00 € HT.

MAITRISE D'ŒUVRE PROJETS ANCIENNE ECOLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

De valider la proposition de maîtrise d'œuvre d'un montant de 48 592 € hors taxes constituant les honoraires sur le projet de création de 3 logements, d'une garderie et d'une salle d'exposition sur le site de l'ancienne école, du Cabinet GODARD – ROUSSEL.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

TRAVAUX CREATION 3 LOGEMENTS, GARDERIE, SALLE D'EXPOSITION : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération de création trois logements, d'une garderie et d'une salle d'expositions, sur le site de l'ancienne école.

Il sollicite l'aide de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local, l'aide du Conseil Départemental et Régional, et de la CAF.

Le Conseil valide les plans de financement prévisionnels.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés après accord des subventions afférentes à ces travaux.

Travaux création 3 logements montant estimé à 161 000 € HT ;

Travaux création d'une garderie montant estimé à 99 596 € HT ;

Travaux création d'une salle d'exposition montant estimé à 93 500 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 en section d'investissement.

LOYERS FUTURS LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

De fixer le montant des futurs loyers des logements communaux comme suit :

- Logements T2 : 400 € mensuel
- Logement T3 : 500 € mensuel.

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES HALLES ET LA RUE MONTMEROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

De valider la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet BAFU pour l'aménagement de la place des Halles et de la rue Montmeroux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PLACE DES HALLES ET RUE MONTMEROUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

De valider le devis d'établissement d'un relevé topographique ayant pour emprise la place des Halles et la rue Montmeroux pour un montant TTC de 1 680 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DALLAGE SOUS LES HALLES

Le conseil municipal adopte le principe des travaux sous les halles avec mise en accessibilité de la mairie et du petit commerce, pour un montant estimatif de : 45 269 € HT.

Il sollicite l'aide de l'État au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local, l'aide du Conseil Départemental.

Le Conseil valide le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché après accord des subventions afférentes à ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 en section d'investissement.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE MONTMEROUX (RD 112)

Le Maire rappelle la demande de la commune pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue de Montmeroux.

Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2016 et a transmis un estimatif à la commune.

Le Conseil municipal réuni ce jour, délibère en connaissance de cause pour donner un accord sur l'engagement de l'étude pour un montant de 6 000 € HT qui sera inclus dans le décompte global définitif des travaux.

Ce montant de 6 000 € restera à la charge de la commune si la demande de travaux n'est finalement pas maintenue à la fin de l'étude.

Le Conseil Municipal et à l'unanimité,

Accepte l'estimatif proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer,

Prendra financièrement en charge le montant de l'étude (6 000 €) dans le cas où les travaux seraient abandonnés. Le montant estimé des travaux d'enfouissement se situe entre 85 000 et 90 000 €.

Accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

COMPLEMENTS TRAVAUX RUE DES CHARRIERES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE (12 voix pour et 1 abstention) :

De valider les travaux pour la réalisation d'un ralentisseur en enrobé avec pose de signalisation, pour un montant hors taxes de 1 700 € et sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016

EXTENSION BTS RUE DE GLAPIGNY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

De valider le devis de travaux d'électricité pour l'extension BTS de la rue de Glapigny, présenté par le SICECO, d'un montant hors taxes de 33 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

MODIFICATION STATUTS SICECO

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modifications de statuts du SICECO

DECIDE (8 voix pour et 5 abstentions) :

D'accepter ces modifications.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRETIEN VOIRIES COMMUNALES ANNÉES 2016/2017/2018

Le Conseil Municipal, accepte de renouveler la convention de groupement de commandes avec la COVATI, des travaux d'entretien des voiries communales pour les années 2016/2017/2018.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la demande du Receveur Municipal d'admettre en non-valeur des recettes irrécouvrables du restaurant scolaire de 2007, d'un montant de 144,89 €.

ACHAT BETONNIERE ET CHARIOT RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'autoriser le Maire à faire l'acquisition d'une bétonnière pour la réalisation de travaux en régie et d'un chariot en inox pour le restaurant scolaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DEMANDE DE SUBVENTION TENNIS CLUB ISSOIS

Le Maire, informe le conseil que le Tennis Club Issois a fait une demande de subvention. Le Conseil Municipal décide de prêter la salle des fêtes une fois par an gratuitement. Un courrier sera fait en ce sens au Tennis Club.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire, informe les conseillers :

- D'un problème récurrent de dépôt d'ordures ménagères sur la voie publique. Des sanctions sont en cours.
- D'un arrêté de stationnement interdit qui a été pris récemment pour le virage des Halles et la rue Jean Philippe Rameau. Un autre est envisagé pour la rue Lazare Carnot suite à des courriers de riverains.
- Le vide grenier aura lieu cette année autour de la SUM et de l'école, le 5 mai 2016.
- Le caveau sera inauguré le 7 avril à 18 h 30, date de la prochaine soirée GGS.
- Le 8 mai 2016 : une cérémonie plus importante aura lieu cette année avec la famille Tixier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Pour affichage

Le Maire CHAUTEMPS Marc

